

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 12 mars 2018

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 20 mars 2018
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire

- MM. Jean-Pierre LONDOT, Jean-Luc POIREL, Etienne GIRARDOT, Eric HERTZOG, Adrien DIEBOLT, Jean-Marie WEISGERBER, conseillers municipaux

Avaient donné procuration :

- Mmes Florence STEIN, Sylvie FIRMERY, Marie-Hélène ARIOUA, Christine BLANCK, Edwige TURQUOIS ; M. Pierre GANIER

Absents excusés:

- Mmes Anne DOUADIC-LATUNER, Caroline VANDEPUTTE, Fabienne FREELING
-

N° 2018/011 :

Budget principal : Compte administratif de l'exercice 2017

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 6 procurations) le Compte Administratif du Budget Principal, exercice 2017, dont les résultats sont les suivants :

A. Section de fonctionnement :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| - dépenses : | 1 293 066,40 € |
| - recettes : | 1 639 392,42 € |
| - excédent reporté 2016 : | 1 481 798,22 € |

Excédent de fonctionnement 2017 : 1 828 124,24 €

B. Section d'investissement :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| - dépenses : | 336 839,67 € |
| - recettes : | 254 907,01 € |
| - besoin de financement 2016 : | 166 634,49 € |

Besoin de financement 2017 : 248 567,15 €

Résultat global de clôture 2017 : 1 579 557,09€

N° 2018/012:

Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2017

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2017 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 1828 124,24 € ;
- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 248 567,15 €
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018
- Considérant que le budget de 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 729 754 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 6 procurations)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

*** Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ 248 567,15 €

*** Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ 1 579 557,09 €

N° 2018/013:

Budget Principal: Budget Primitif de l'exercice 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 6 procurations)

- ✓ approuve le budget primitif, budget principal, de l'exercice 2018 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses, pour un total de 5 608 650,24 € :

❖ *Section de fonctionnement : 3 194 583,09 €*

❖ *Section d'investissement : 2 414 067,15 €*

N° 2018/014 :

Taux d'imposition 2018

Le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 6 procurations)

- décide de maintenir les ressources fiscales à taux constant et de faire application des taux de référence communaux de 2017,
- vote à cet effet les taux d'imposition ci-dessous pour l'année 2018 :
 - ❖ Taxe d'habitation : 12,95 %
 - ❖ Taxe Foncière (bâti) : 8,53 %
 - ❖ Taxe Foncière (non bâti) : 52,03 %

Pour un produit attendu de 558 767 euros.

N° 2018/015 :

Budget annexe forêt : compte administratif de l'exercice 2017

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 6 procurations) le Compte Administratif du Budget annexe forêt, exercice 2017, dont les résultats sont les suivants :

A Section de fonctionnement :

- dépenses :	275 841,86 €
- recettes :	318 339,19 €
- excédent reporté 2016 :	216 073,75 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 216 073,75 €

B. Section d'investissement :

- dépenses :	25 154,90 €
- recettes :	27 283,51 €
- besoin de financement reporté 2016 :	27 283,51€

Besoin de financement 2017 : 25 154,90 €

Résultat global de clôture 2017 : 190 918,85€

N° 2018/016 :

Budget annexe forêt : affectation du résultat de l'exercice 2017

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2017 du budget annexe forêt qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 216 073,75 € ;

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de – 25 154,90 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017

- Considérant que le budget de 2017 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 6 procurations)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

*** Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ 25 154,90 €

*** Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ 190 918,85 €

N° 2018/017 :

Budget Annexe Forêt : Budget Primitif de l'exercice 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 6 procurations)

- ✓ approuve le budget primitif, budget annexe forêt, de l'exercice 2018 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ *Section de fonctionnement* : 536 715,85 €

❖ *Section d'investissement* : 54 353,90 €

N° 2018/018 :

Comptes de gestion de l'exercice 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion, exercice 2017, du budget principal et du budget annexe forêt établis par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux des Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 6 procurations) , déclare que les compte de gestion 2017, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2019/019 :

Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes d'HERSBACH

Le maire rappelle au conseil municipal que l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 mai 2016. La mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes d'HERSBACH est prévue en 2018.

L'opération consiste à aménager l'accès et les sanitaires. Un avant-projet détaillé a été élaboré, en concertation avec la municipalité, par monsieur Jean-Pierre CHARPENTIER, maître d'œuvre en bâtiment à 67130 RUSS, pour un montant estimatif de 88 145,00 HT €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 6 procurations)

- Approuve le projet proposé,
- En attribue la maîtrise d'œuvre à Monsieur Jean-Pierre CHARPENTIER selon une convention de rémunération estimée à 7 890,00 euros HT ;
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, selon le plan de financement suivant :
 - Coût de l'opération : 88 145,00 € HT
 - Concours FSIL 40 % : 35 258,00 €
 - Commune de WISCHES 60 % : 52 887,00 €
- Autorise le maire à déposer et signer le permis de construire ainsi qu'à engager et signer tous actes à intervenir.



Pour extrait conforme
Wisches, le 21 mars 2018
Le maire,
Alain FERRY